

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N° II-AS171

présenté par

Mme Gruet, M. Wauquiez, M. Bazin, Mme Bay, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, M. Berger, Mme Bonnard, Mme Sylvie Bonnet, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Ceccoli, M. Fabrice Brun, Mme Corneloup, M. Cordier, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Gonord, M. Forissier, Mme Duby-Muller, M. Dive, M. Gosselin, M. Herbillon, M. Jeanbrun, M. Juvin, M. Le Fur, Mme Kremer, M. Lepers, Mme Louwagie, M. Liégeois, M. Marleix, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Nury, M. Neuder, M. Pauget, M. Vermorel-Marques, Mme Tabarot, M. Rolland, M. Ray, Mme Petex, M. Taite et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 64, insérer l'article suivant:****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

La revalorisation du revenu de solidarité active prévue le 1^{er} avril, au titre de l'article L. 262-3 du code de l'action sociale et des familles, est suspendue pour l'année 2025.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Droite Républicaine vise à geler la revalorisation du Revenu de Solidarité Active (RSA) pour l'année 2025.

L'effort de redressement de nos finances publiques exige de faire des choix clairs afin de réduire nos dépenses publiques.

Sans remettre en cause notre modèle social et l'existence d'une allocation assurant un minimum de ressources, le présent amendement prévoit que le RSA ne sera pas revalorisé au titre de l'année 2025.

Dans un contexte budgétaire des plus difficiles, la Droite Républicaine considère que les financements publics doivent en priorité permettre de valoriser la France qui travaille ou qui a travaillé toute sa vie.

Cette mesure représente une source d'économies budgétaires de l'ordre de 150M€.